

Attribution de temps

personnes âgées de 50 ou 55 ans me faire pareille déclaration.

J'étais en train d'expliquer que les Canadiens âgés sont on ne peut plus inquiets. Ils sont angoissés. Ils entendaient la disparition de leur sécurité à longue échéance. Jour après jour, nous arrivent des rapports révélant que les Canadiens vivent de plus en plus longtemps. Ne serait-ce que depuis les dix dernières années, l'espérance de vie s'est considérablement accrue. Je suis persuadé que, cette espérance de vie s'étant accrue et les gens étant conscients qu'ils vivront plus longtemps, leur niveau d'anxiété s'est accru d'autant. Nous avons un gouvernement qui ne semble pas comprendre la nécessité d'assurer la sécurité d'esprit et de cœur aux Canadiens — pas seulement aux personnes âgées, mais comme je le disais dans cette citation du harsard, aux gens qui, sans toucher actuellement une pension, sont tout à fait conscients que ce jour approche rapidement. Ils ne se sentent pas en sécurité.

Ce que je demande, c'est pourquoi le gouvernement éprouve la nécessité de bâillonner le Parlement et de mettre un terme au débat. Nous pouvons citer encore un passage de ce débat qui répondait à mes observations. J'avais dit que je n'avais pas entendu de personnes âgées, pas même de personnes de 50 et de 55 ans, dire qu'elles voulaient voir amorcer ce processus d'érosion de la sécurité. Le ministre d'État chargé de la Privatisation a répondu: «Elles disent qu'elles n'en ont pas besoin et qu'on peut le récupérer par l'impôt.»

Je pense que le gouvernement arrive à la limite. Il faudrait qu'il comprenne que ses membres ont beaucoup de mal à définir le problème que cette récupération est censée régler. Il y a un ministériel qui dit que les personnes âgées «n'ont droit aux versements que si leur revenu est inférieur à ce qu'il faut pour vivre». Un autre ministériel, un membre du Cabinet, affirme que les personnes âgées lui disent: «Nous n'en avons pas besoin, récupérez-le par l'impôt.»

Je pense que les Canadiens sont extrêmement préoccupés. Comme le disait mon collègue le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, chaque fois qu'une question délicate arrive sur le tapis, on nous dit: «Assez discuté. Nous allons le faire adopter.» J'espère que les Canadiens comprennent que nous allons continuer de combattre non seulement pour les droits des personnes âgées, mais pour ceux de tous les Canadiens qui ont la conviction que le Canada a mis au point un système qui ne le cède à aucun autre. Nous allons nous battre pour le protéger.

M. Ron McDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour faire état de mon grand mécontentement devant cette nouvelle tentative du gouvernement pour bâillonner le Parlement. Je comprends très bien pourquoi le gouvernement présente cette motion de clôture aujourd'hui. C'est parce que les députés de la majorité ont parlé avec leurs électeurs et se sont aperçus que, plus le débat dure longtemps sur cette mesure régressive et d'autres qui ont été présentées, plus la popularité du gouvernement baisse.

• (1220)

C'est une violation du droit des parlementaires à un grand débat sur les changements apportés à la politique sociale. Ce gouvernement est décidé, envers et contre tout, à s'assurer qu'un tel débat n'aura pas lieu.

J'ai écouté ce qu'a dit le ministre de la Justice. Pas étonnant qu'il ait eu autant de mal à garder son sérieux. Il a dit qu'il recevait des appels de nos électeurs. Je serais surpris qu'il ait eu des appels de mes électeurs lui demandant d'adopter ce projet de loi aussi rapidement que possible. Il disait que les partis d'opposition avaient retenu trop longtemps, beaucoup trop longtemps, ce projet de loi à l'étape du rapport. Ou bien il a dormi trop longtemps, ou bien il a perdu son sens de la mesure.

Le projet de loi C-28 n'a été discuté à l'étape du rapport que pendant une heure. Pourtant, il contient l'un des changements les plus radicaux que l'on ait jamais vu dans un projet de loi à cet endroit. Le seul changement plus important que celui-ci était peut-être le libre-échange, et là encore le gouvernement a pris la même mesure. Lorsqu'il a une mesure législative dont il ne veut pas que les Canadiens entendent parler, il invoque la clôture ou l'attribution de temps. C'est ce qu'il a fait alors et c'est ce qu'il fait maintenant.

En ce qui concerne la présente mesure, il est important que les Canadiens sachent ce que font les membres de ce gouvernement en mettant fin indirectement à l'universalité des programmes sociaux. C'est en effet ce qu'ils font avec le C-28. C'est le résultat du principe de la récupération: ils donnent d'une main; ils reprennent de l'autre. C'est la fin de l'universalité.

Le ministre de la Justice disait plus tôt que les libéraux ne veulent pas que l'on taxe les riches. Je n'aime pas être obligé de lui dire cela, mais avec l'inflation que l'on a connue depuis 1984, 50 000 \$ donnent le même pouvoir d'achat que procuraient 33 000 \$ en 1984. Même ce député n'aurait pas eu l'audace, en 1984, de se lever pour dire que quelqu'un qui gagnait 33 000 \$ par an était riche. Je pense même qu'il n'aurait pas le courage aujourd'hui de nous dire qu'à 50 000 \$ par an, on est riche. Regardons combien ce projet de loi est régressif, ensuite nous